Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **13**
Conseillers en exercice : **13**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **9 présents et 4 représentés**

Date de la convocation du conseil municipal : **1 septembre 2022**
Date d'affichage : **2 septembre 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre, à 18 h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Patrick REBEYROL ; Emmanuel CENDRIER ; Claude LAZARO ; Louis de ROYS, Antonio TAPADAS ; Carlos VALERO ; Nadia LEFAY

Pouvoirs excusés : **Jean-Paul LENFANT** représenté par Claude LAZARO ; **Mélanie LAMOTTE** représentée par François DEYSSON ; **Franck ÉTANCELIN** représenté par Antonio TAPADAS ; **Fabien HERREMAN** donne pouvoir à Emmanuel CENDRIER,

Absents : /

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 3.2/2022-052 annule et remplace 3.2_2022_047

OBJET : **Vente de l'ancien local technique AB498 issu de la division de la parcelle AB238**

François DEYSSON rappelle que :

- La commune ayant acheté la friche industrielle **"ALLO FLOCK"**, ce site désormais dénommé **"Les Prés de la Forge"** est destiné à accueillir l'ensemble des services techniques de la commune ;
- Afin de rendre indépendant et donc cessible l'ancien local adossé au bâtiment de la Poste, la commune a missionné le cabinet de géomètre expert, PHILIPPON, pour diviser la parcelle AB238 dans le but d'attribuer une référence cadastrale spécifique à cet ancien atelier communal ;
- Ce local est désormais identifié sous la référence cadastrale **AB498** pour une contenance de 37 m², par procès-verbal établi en date du 26 juillet 2022 par le géomètre expert ;
- Les époux BARCAROLO POURQUIER, riverains de cette parcelle, ont fait état de leur intention d'acheter ce local pour un montant de 35 K€ nets vendeur ;
- Les diagnostics obligatoires pour la vente ont été effectués fin oût 2022 et pris en charge par la commune.
- Le conseil municipal réuni le 12 septembre 2022 a voté à la majorité la **désaffectation du local cadastré AB498, rue Grande, Carlos Valero s'étant abstenu** ;
- Le conseil municipal réuni le 12 septembre 2022 a voté, à la majorité le **déclassement du local cadastré AB498, rue Grande, Carlos Valero s'étant abstenu**,

François DEYSSON précise que :

- Ce local est raccordé aux seuls réseaux d'ENEDIS et d'ORANGE ;
- La commune devra retirer ce bien de son inventaire ;
- Les frais de rédaction de l'acte notarié et frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Vu le procès-verbal établi en date du 26 juillet 2022 par le géomètre expert, Monsieur PHILIPPON actant l'attribution du numéro de parcelle **AB498** à cet ancien local technique suite à la division de la parcelle AB238 ;

Vu les décisions du conseil municipal du 12 septembre 2022 relatives à la désaffectation et au déclassement du local sis, rue Grande, sur la parcelle AB498 ;

Vu l'intérêt général, François DEYSSON demande aux élus du conseil municipal :

- D'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à la vente, pour un montant net vendeur de 35 K€, de l'atelier sis rue Grande **désormais cadastré AB498**, situé, avant division, sur la parcelle **AB238** ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des élus présents et représentés ***(1 vote contre de Monsieur Carlos VALERO ; 1 abstention de Madame Nadia LEFAY)*** :

- *D'autoriser le maire, à signer tout acte notarié nécessaire à la vente de cet ancien local des services techniques, aujourd'hui désaffecté et déclassé, identifié sous la référence cadastrale* ***AB498*** *à la suite de la division de la parcelle AB238, les frais de rédaction de l'acte notarié et autres frais relatifs à cette acquisition étant pris en charge par l'acquéreur.*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme ;

Acte rendu exécutoire après publication, le 13 septembre 2022, le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)